

(ANSEJ) : Quel bilan après 20 ans d'existence?

MERZOUK Farida / Maître de conférence – B – université de BOUIRA

farida_merzouk@yahoo.fr

Received: 12/03/2018 ; Accepted: 25/06/2018

RESUME

EN ALGERIE, LE CHOMAGE EXISTE A L'ETAT ENDEMIQUE DEPUIS L'INDEPENDANCE. LA CRISE ECONOMIQUE QUI A DEMARRE EN 1988 POUR ATTEINDRE SON APOGEE EN 1994, AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PAS, A REVELE L'AMPLEUR DU PHENOMENE DONT LE TAUX TOURNE AUTOUR D'UNE VALEUR PIVOT DE 25 % ENREGISTRANT MEME UN PIC DE 30 %. A L'HEURE ACTUELLE, LA REPRISE ECONOMIQUE QUI SEMBLE S'AMORCER DEPUIS QUELQUES ANNEES A FAIT MAINTENIR LE TAUX DE CHOMAGE A UN NIVEAU MOINS ELEVE MAIS QUI RESTE IMPORTANT.

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE EN ALGERIE EST UNE EXPERIENCE RELATIVEMENT ANCIENNE. DEUX SERIES DE MESURES ONT ETE DEVELOPPEES POUR LUTTER CONTRE LE FLEAU : ACTIVES ET PASSIVES. LA SERIE DES MESURES ACTIVES CONSISTE A PROMOUVOIR LA CREATION D'EMPLOI ET CELLE DES MEURES PASSIVES CONSISTE A ATTENUER LES CONSEQUENCES DU CHOMAGE SUR LA SOCIETE. EN EFFET L'ETAT ALGERIEN N'A PAS CESSE D'INVENTER DES DISPOSITIFS POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE OU AU MOINS D'ATTENUER SES EFFETS NEFASTES SUR LES CATEGORIES LES PLUS TOUCHEES. PARMI CES DISPOSITIFS, NOUS RETIENDRONS CELUI DE SOUTIEN ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES (ANSEJ) AUQUEL ON A ASSIGNE D'AIDER LES JEUNES CHOMEURS A LA CREATION DE MICRO-ENTREPRISES. IL RESTE A SAVOIR DANS QUELLES MESURES, CE DISPOSITIF A PU ATTEINDRE SES OBJECTIFS TRACES.

L'OBJET DE CET ARTICLE EST D'ESSAYER D'EVALUER CE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE TOUT EN FAISANT UN POINT SUR L'AMPLEUR DE CE FLEAU EN ALGERIE.



CE PRESENT PAPIER EST DIVISE EN DEUX PARTIES, LA PREMIERE VA FOURNIR DES DONNEES SUR LE CHOMAGE EN ALGERIE TOUT EN DISTINGUANT DEUX PERIODES 1980-2000 ET 2001-2017. LA DEUXIEME EVALUERA LE DISPOSITIF DE CREATION DE MICRO ENTREPRISE MIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR LA PROMOTION D'EMPLOI (ANSEJ).

MOTS CLES : CHOMAGE, EMPLOI, DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE, ANSEJ

ملخص

البطالة ليست بظاهرة جديدة في الجزائر بل تعود جذورها إلى الاستقلال. ولكن الأزمة الاقتصادية التي بدأت في عام 1988 ووصلت إلى ذروتها في عام 1994 ، مع تنفيذ برنامج PAS ، كشفوا مدى خطورة هذه الظاهرة التي يدور معدلها حول نسبة 25 ٪ ، مع تسجيل ذروة قدرها 30 ٪ . في السنوات الأخيرة و بفضل الانتعاش الاقتصادي الذي عاشته البلاد بلغ معدل البطالة مستوياته الدنيا لكنه لا يزال مرتفعاً

وضعت الجزائر سلسلتان من الآليات لمكافحة البطالة: نشيطة وخاملة. سلسلة الآليات النشيطة هي تعزيز خلق مناصب الشغل والخاملة تكمن في التخفيف من آثار البطالة على المجتمع. في الواقع ، لم تتوقف الدولة الجزائرية عن ابتكار إجراءات لمكافحة البطالة أو على الأقل تخفيف آثارها على الفئات الأكثر تضرراً من بين الآليات النشيطة ، نجد الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب (ANSEJ) التي تم خلقها لمساعدة الشباب العاطلين عن العمل في إنشاء المشاريع الصغيرة. يبقى أن نرى إلى أي مدى استطاع هذا الجهاز تحقيق أهدافه.

الغرض من هذا المقال هو محاولة تقييم هذا الجهاز لمكافحة البطالة مع دراسة هذه الظاهرة ومدى تفشيها في الجزائر.

تنقسم هذه الورقة البحثية إلى قسمين ، الأول سيدرس البطالة في الجزائر مع التمييز بين فترتين 1980-2000 و 2001-2017. والثاني سيقوم خطة إنشاء المشاريع الصغيرة التي أنشأتها السلطات العامة لتعزيز التشغيل ومكافحة البطالة (ANSEJ).



الكلمات المفتاحية: البطالة ، التشغيل ، آليات مكافحة البطالة ، الوكالة الوطنية لدعم تشغيل الشباب

INTRODUCTION

En Algérie, le chômage existe à l'état endémique depuis l'indépendance. La crise économique qui a démarré en 1988 pour atteindre son apogée en 1994, avec la mise en œuvre du PAS, a révélé l'ampleur du phénomène dont le taux tourne autour d'une valeur pivot de 25 % enregistrant même un pic de 30 %. A l'heure actuelle, la reprise économique qui semble s'amorcer depuis quelques années a fait maintenir le taux de chômage à un niveau moins élevé mais qui reste important.

La lutte contre le chômage en Algérie est une expérience relativement ancienne. Deux séries de mesures ont été développées pour lutter contre le fléau : actives et passives. La série des mesures actives consiste à promouvoir la création d'emploi et celle des mesures passives consiste à atténuer les conséquences du chômage sur la société. En effet l'Etat algérien n'a pas cessé d'inventer des dispositifs pour lutter contre le chômage ou au moins d'atténuer ses effets néfastes sur les catégories les plus touchées. Parmi ces dispositifs, nous retiendrons celui de soutien et d'insertion professionnelle des jeunes (ANSEJ) auquel on a assigné d'aider les jeunes chômeurs à la création de micro-entreprises. Il reste à savoir dans quelles mesures, ce dispositif a pu atteindre ses objectifs tracés.

L'objet de cet article est d'essayer d'évaluer ce dispositif de lutte contre le chômage tout en faisant un point sur l'ampleur de ce fléau en Algérie.

Ce présent papier est divisé en deux parties, la première va fournir des données sur le chômage en Algérie tout en distinguant deux périodes 1980-2000 et 2001-2017. La deuxième évaluera le dispositif de création de micro entreprise mis par les pouvoirs publics pour la promotion d'emploi (ANSEJ).

1. DONNEES SUR LE CHÔMAGE EN ALGERIE

Aujourd'hui, il semble qu'aucun pays n'a pu échapper à ce phénomène, à la fois individuel et collectif, qui est le chômage, et l'Algérie bien évidemment ne présente pas l'exception car le chômage y est une réalité quotidienne pour plus de 2,5 millions de personnes. Parmi les causes évoquées pour expliquer le chômage, on trouve : la présence de l'Etat, la puissance syndicale, la réglementation du travail,



la protection sociale, l'inadaptation du système éducation/formation, l'application du PAS, le recul de l'emploi dans le secteur public, les contraintes structurelles : la démographie, l'amenuisement des recettes en hydrocarbures en certain temps, la faible performance du secteur public et la faible croissance des investissements.

Pour comprendre mieux les tendances de l'évolution du chômage dans le pays, nous allons diviser l'évolution en deux phases : 1980-2000 et 2001-2017.

1.1. La période 1980-2000

La faible croissance qu'a connue le pays depuis le milieu des années 80, accentuée par la crise économique et financière des années 90, a marqué un renversement de tendance vis-à-vis des années 70, période au cours de laquelle une politique volontariste de développement a réduit de manière substantielle le chômage, dont le taux a été ramené de 32,9 % en 1966 à 23,40 % en 1977 et à 13 % en 1984. L'application du Plan d'Ajustement structurel (PAS) à partir de 1994, s'est traduite par une dégradation dans la situation de l'emploi dans le pays. Cette dégradation a été le résultat de l'absence d'investissements nouveaux aggravé par le licenciement massif de ceux qui étaient au travail. On estime à 364 400 le nombre des salariés *dégraissés* entre 1994 et 1998¹.

Le taux de croissance annuel de 3 % durant la période 1995-2000 a été insuffisant pour induire une baisse significative du chômage dans un contexte est notamment marqué par :

- Un taux de chômage oscillant autour d'une valeur pivot de 25 %, avec un pic de 29,5 % en 1999.
- L'arrivée chaque année, sur le marché du travail d'une cohorte de 250 000 à 300 000 jeunes dont la majorité n'a aucune qualification.
- La création d'emplois permanents pendant cette période, a été de 70 000 emplois par an sur lesquels le secteur public fournit la moitié.
- L'emploi public existant est en récession suite à la perte de 514 000 postes pour la période 1990-1998, et le plafonnement des effectifs de la fonction publique. (CNES, 2003).

¹ Au cours de cette période pas moins de 1371 entreprises ont été dissoutes.

- Le travail salarié recule laissant de la place pour de nouvelles formes atypiques d'emploi : travail à domicile et travail sans contrat à durée déterminée (CDD).
- Le développement de l'emploi informel spéculatif¹, dont le volume est estimé à 1 400 000 emplois. La part de l'emploi informel par rapport à l'emploi total (hors agriculture) est passée de 29 % en 1990 à 40 % 2001.
- La population algérienne est passée de 12,1 millions en 1996 à 30,4 millions en 2000, avec des rythmes annuels d'évolution de 3,21 % entre 1966- 1977, 3,06 % sur la période 1977-1987 et de 2,18 % sur la période 1987-1998. (Merzouk, 2006).
- La population active est passée de 3 millions en 1966 à 8,7 millions en 2003, évoluant ainsi à des rythmes très rapides, soit plus de 6 % sur la période 1977-1987 et de 3,9 % entre 1987 et 2003.
- La population occupée est passée de 1,72 millions en 1966 à 6,31 millions en 2000, ce qui correspond à des taux de chômage de 32,9 % et 28,71 %. (Kheladi et Merzouk, 2004).
- Le retour des retraités sur le marché du travail, sollicités par le secteur privé vu leur expérience acquise.

L'ONS définit le chômeur comme étant l'individu âgé entre 16 et 59 ans, qui déclare être sans emploi, pendant la semaine de référence, qui cherche un emploi et effectue des recherches en vue d'en trouver un. L'individu qui ne travaille pas mais qui ne cherche pas de travail et celui qui, sans avoir un niveau universitaire, n'exploite pas une terre d'au moins deux hectares que sa famille possède, ne sont pas comptabilisés comme chômeurs. Jusqu'à septembre 2000, la population potentiellement capable de travailler ou population active de l'Algérie, s'élève à 8 860 000 individus sur lesquels 2 544 000 sont des chômeurs. Ce qui laisserait donc 6 316 000 algériens pour former la population occupée. (Tableau 1).

¹ Le secteur informel occupe beaucoup plus des activités commerciales de revente de marchandises que de véritables activités productives qui peuvent créer d'une manière indirecte de l'emploi dans le secteur formel. Il est alimenté par les déperditions scolaires massives (comprises entre 400 000 et 600 000 personnes chaque année).



Tableau 1 : Evolution de la population active, occupée et en chômage (1966-2000)

	1966	1977	1987	1990	1994	1998	1999	2000
pop.active	2 564 633	3 049 952	5 341 102	5 851 000	6 814 000	8 326 000	8 589 000	8 860 000
Pop.occupée	1 720 680	2 336 263	4 139 354	4 695 000	5 154 000	5 993 000	6 073 000	6 316 000
Nbre.chômeurs	843 953	713 689	1 201 748	1 156 000	1 660 000	2 333 000	2 516 000	2 544 000
Taux de chômage	32,9 %	23,40 %	22,50 %	19,76 %	24,36 %	28,02 %	29,29 %	28,71 %

Source : Délégué à la Planification et IMF. Algeria: Selected issues and statistical appendix. Différentes années.

Selon les rapport du CNES (1998, 2002, 2005) et diverses autres sources, le chômage en Algérie revêt les caractéristiques suivantes durant la période 1980-2000 :

- La population en chômage est dominée par les jeunes (72,43 % des chômeurs ont moins de 30 ans), ce qui fait que les 2/3 des chômeurs sont des primo demandeurs d'emploi, manquant d'expérience.
- Près d'un million de chômeurs ont un niveau scolaire moyen (collège) et près de 73 % de l'ensemble des chômeurs n'ont aucune qualification.
- La présence marquante du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur qui passent de 80 000 en 1996 à plus de 100 000 en 2000.
- l'apparition du chômage de longue durée. La durée moyenne de recherche d'un emploi passe de 23 mois en 1989 à 27 mois en 1996 et à près de 36 mois en 2000. La durée du chômage d'insertion ou de réinsertion influe directement sur la possibilité de trouver un emploi. Plus la durée de chômage s'allonge, plus les opportunités d'insertion s'amenuisent. En fait on assiste à une érosion des connaissances aggravée par l'obsolescence des qualifications en raison du rythme rapide de l'évolution des techniques et procédés de production.
- Le tiers des chômeurs est affecté par un chômage de réinsertion suite au licenciement massif des travailleurs du secteur public.
- L'apparition d'un nouveau phénomène qui est celui de l'augmentation du chômage des femmes (15 %) (De nombreuses femmes au foyer se présentent sur le marché du travail en vue

d'améliorer les conditions de vie de leurs familles affectées par le PAS).

- Le chômage a un caractère urbain et affecte beaucoup plus les couches les plus défavorisées que les autres (44 % chez les pauvres).
- Le marché du travail est caractérisé par la prédominance de l'emploi dans le secteur privé. Ce dernier dépasse le secteur public depuis les années 1990. Il convient de souligner qu'en 1989, le secteur public était le plus grand employeur, fournissant 54 % des emplois.

Avec un taux de chômage- jugé important à l'époque- de 21 % en 1987, les pouvoirs publics ont envisagé de mettre en œuvre des dispositifs alternatifs d'insertion professionnelle (millions) des jeunes et d'indemnisation des travailleurs ayant perdu leurs emplois pour raison économique. Les premiers dispositifs ont été lancés en 1988 et ça comprend : les emplois salariés d'initiatives locale (ESIL), l'indemnité d'activité d'intérêt général (EAIG), les TUPHIMO, le développement communautaire (DC), le CPE et le micro crédit.

Ces dispositifs de lutte contre le chômage et de la promotion d'emploi sont gérés par cinq organismes différents :

- 1- Les dispositifs gérés par le ministère de travail et de la sécurité sociale
- 2- Les dispositifs gérés par l'Agence de Développement social (ADS).
- 3- Les dispositifs de protection des travailleurs et d'aide à la réinsertion gérés par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).
- 4- Les dispositifs de soutien et d'insertion professionnelle des jeunes gérés par l'Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).
- 5- Les dispositifs de préservation et de promotion des investissements. (Merzouk, 2006)

En tout, les différents dispositifs mis en place ne prennent en charge que 1/2, environ du volume du chômage (2,2 millions) afin 2000.

Nous avons relevé les observations suivantes au sujet de la diversité des dispositifs de lutte contre le chômage en Algérie (Merzouk, 2006) :



- L'emploi salarié ne progresse que modérément dans les secteurs structurés dans un contexte de restructuration des entreprises publiques et de promotion du secteur privé.
- Le traitement actif des chômeurs se répartit sur deux structures différenciées : la CNAC (qui dispose de moyens techniques et financiers importants et qui s'occupe du cas des travailleurs licenciés des entreprises publiques) et l'ANEM (qui est faiblement équipée notamment en outils informatiques et qui prend en charge les primo demandeurs). Partant de cette différenciation, on peut énoncer d'une part qu'il n'est plus possible de parler d'égalité des chances entre les uns et les autres et d'autre part que le chevauchement entre les différentes structures ne permet pas de produire l'information statistique exhaustive sur la situation d'emploi et de chômage¹.
- Il est particulièrement remarquable que, vu l'engouement présenté par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage n'ait pas donné naissance à une sorte de banque de solidarité ou d'aide à l'emploi ni à mettre en place un organisme qui prendrait en charge la production de l'information détaillée sur l'emploi.
- Ces dispositifs sont, pour la majorité, plutôt un traitement social qu'économique du problème; ils n'offrent pas des emplois durables aux bénéficiaires et ne prennent pas en charge toutes les catégories des demandeurs d'emplois.
- Il existe une véritable déconnexion entre le secteur formation/éducation et le marché du travail.
- La multiplicité des organismes (la CNAC, l'ANEM, l'ADS, ANSEJ...) a pour résultat le chevauchement entre eux, l'augmentation du coût de leur fonctionnement. Par ailleurs la plupart des chômeurs n'ayant pas un niveau d'instruction élevé, il leur est difficile de savoir auquel des dispositifs ils doivent

¹Au contraire de la Tunisie où une seule agence l'ANETI (Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant) prend en charge toute la population en chômage et dispose d'un réseau solide d'agences locales et un système informatique opérationnel qui fournit des données statistiques détaillées chaque mois, sur le marché du travail tunisien. (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Colloque Alger, juin 2004).

s'adresser.

- Parmi les dispositifs, il y en a **4** qui s'adressent à la même population de chômeurs : l'IAIG, les TUPHIMO, les ESIL et le DC et ils réussissent le tour de force d'offrir des rémunérations différentes allant de 2700 DA (ESIL) à 14000 (DC) en passant par 3000 DA (IAIG) et 9000 (TUPHIMO).
- Les dispositifs à caractère social bénéficient très souvent aux jeunes introduits auprès des services concernés et non pas aux jeunes nécessiteux issus de famille sans revenu comme il est prévu dans les textes. L'enquête réalisée par l'ADS en 1999 auprès des bénéficiaires du filet social (AFS, IAIG) a révélé que 80 % de ces derniers ne répondaient pas aux critères d'éligibilité fixés par les textes du dispositif.
- La faiblesse du suivi des projets financés par des fonds publics : il y a des cas où l'argent octroyé par l'Etat pour venir en aide aux jeunes créateurs de micro-entreprises est détourné de sa destination (abandons de projets après expiration des délais d'exonération fiscale, revente du matériel acquis, des entreprises anonymes créées par des femmes et qu'en vérité l'argent reçu est allé pour les caisses de l'entreprise de mari ou l'argent reçu par des jeunes est utilisé dans l'extension de l'entreprise du père...).
- Le gros des emplois d'attente est effectué dans l'administration et les services ce qui limite la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle dans des secteurs de production.
- Le coût de création d'emploi diffère d'un dispositif à un autre, variant entre 32 400 DA et 920 000 DA, ce qui rend très difficile l'étude de leur efficacité économique.
- L'entrave majeure pour réaliser plus d'efficacité pour l'ensemble des dispositifs c'est bien le manque de coordination entre les organismes qui s'en occupent à l'échelle nationale comme à l'échelle locale.

1.2. La période 2001-2017

Le taux de chômage a amorcé une baisse continue passant de 27,3% en 2001 à 11,8% en 2007 et à 9,8% en 2013 pour ensuite connaître une légère hausse en 2017 atteignant 11,7 %.

Le chômage durant cette période se caractérise par les points suivants :



- Le chômage touche particulièrement les jeunes (Achy, 2010; Fortuny et Al Hussein, 2010; Musette, 2011, 2013; Nation Unie, Commission économique pour l'Afrique, 2017). Ainsi le taux de chômage moyen pour la période 2001-2017 est estimé à 14,45 %, celui des jeunes (16-24) s'élève pour la même période à près de 29 % et touche ainsi près d'un jeune actif sur trois. Notons que la situation s'est nettement améliorée ces dernières années par rapport à 2001 où le niveau du chômage pour cette tranche d'âge était de 48 % (Arhab, 2006). Ce phénomène n'est pas propre à l'Algérie ; en effet, selon des études menées par le B.I.T, le chômage des jeunes est resté, au cours des deux dernières décennies, en moyenne, trois fois plus élevé que celui des adultes. Ainsi, la moyenne du chômage des jeunes dans l'Union européenne, a atteint un taux de 17,2% en 2017, avec des pics de 40,5% en Espagne, et 34,1% en Italie et 46,5% en Grèce en 2016 (Ministre du travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, 2017).
- L'accès des femmes au monde du travail et leur participation à l'activité professionnelle demeurent toujours faibles par rapport aux hommes (Lassassi et Hammouda, 2012; Musette, 2013). La proportion des actifs est de 67,8 % pour les hommes âgés de 16 ans et plus alors qu'elle n'est que de 13,6% pour les femmes de la même tranche d'âge. Chez les femmes, le plus fort taux d'activité est observé dans la tranche d'âge 25 à 29 ans. A partir de 30 ans, la légère baisse du taux d'activité observée est probablement due au mariage: une partie des femmes actives cesse de l'être une fois mariée (Lassassi et Hammouda, 2012). Ainsi le chômage touche à fin 2017 de deux fois plus les femmes (20,7 %) que les hommes (9,4 %) (ONS, 2018).
- Le chômage de longue durée s'accroît par rapport à la période passée. Ainsi, en moyenne, six chômeurs sur dix sont des chômeurs de longue durée (soit 60% cherchant un poste d'emploi depuis une année ou plus).
- Le chômage continue à toucher plus les personnes diplômées (Lassassi et Hammouda, 2012). Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est passé de 17% en 2011 à 28 % en 2017.

- De nouveaux acteurs sont entrés en scène au début 2013: les jeunes chômeurs du sud de l'Algérie qui ont organisé de nombreux sièges, exigeant une action immédiate du gouvernement pour lutter contre «l'exclusion et la discrimination» sur le marché national du travail. Des mesures ont été prises par les pouvoirs publics pour promouvoir l'intégration économique des jeunes chômeurs vivant dans le Sud. Ces mesures concernent à imposer à toutes les entreprises l'obligation de donner la préférence aux jeunes chômeurs lorsqu'elles recrutent pour les régions du sud du pays, de limiter la discrimination salariale, d'améliorer le système d'enseignement et de lever tous les obstacles au développement des micro-entreprises (Fondation européenne pour la formation, 2014).
- La tendance de la prédominance de l'emploi dans le secteur privé se poursuit même pour cette période. La part des emplois dans le secteur public avait considérablement baissé, passant de 40 % en 2011 à 28,2 % en 2017, alors que la part des emplois dans le secteur privé avait augmenté, passant de 60 % à 71,8 % respectivement pour les deux années (Musette, 2013; ONS, 2018).
- Le Printemps arabe qui a éclaté en Tunisie, en Égypte et en Libye a encouragé d'autres acteurs internationaux tels que des agences des Nations unies (Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Organisation internationale du travail, Banque mondiale), l'Union européenne et des organisations non gouvernementales (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Frederick Ebert et Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), par exemple) et nationaux (accords bilatéraux passés avec la France, par exemple) à renforcer leur soutien aux efforts de lutte contre le chômage déployés par les autorités algériennes. Ces contributions sont modestes par rapport à celles déployées par l'Etat mais elles constituent un grand soutien pour renforcer la politique de l'Algérie en matière d'emploi et de lutte contre le chômage (Fondation européenne pour la formation, 2014).
- Les programmes d'emploi en sont à la troisième génération. Ces programmes ont encore la capacité d'atténuer les tensions



sociales sur le marché du travail, mais ils requièrent toujours des budgets complémentaires (Fondation européenne pour la formation, 2014). Autrement dit, ces programmes deviennent de plus en plus lourds à supporter financièrement. La conjoncture économique actuelle appelle à la prudence.

Tableau 2 : Evolution de la population active, occupée et en chômage (2001-2017) (en milliers)

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
pop.active	8568	8514	8762	9470	9493	1011	9 969	10 315
Pop.occupée	6229	6482	6684	7798	8044	8869	8 594	9 145
Pop en chômage	2339	2032	2078	1672	1448	1241	1 375	1 170
Taux de chômage	27,3 %	25,9 %	23,7 %	17,7 %	15,3 %	12,4 %	13,8 %	11,3
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2016	2017
pop.active	10 544	10 812	10 661	11 423	11 964	11 453	12 117	12 298
Pop.occupée	9 472	9 735	9 599	10 170	10 788	10 239	10 845	10 858
Nbre.chômeurs	1 072	1 076	1 062	1 253	1 175	1 214	1 272	1 440
Taux de chômage	10,2 %	10,0 %	10,0 %	11,0	9,8	10,6	10,5	11,7

Source : ONS (2018), séries statistiques sur le chômage.

Tableau 3 : Taux de chômage par groupes d'âge et sexe pour la période (2001-2017) en %

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de chômage des jeunes (16-24 ans)	48	47	32	31	24	27	27,4	23,8
Taux de chômage des femmes	31	30	25	18	17	14	18,3	17,4
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2016	2017
Taux de chômage des jeunes (16-24 ans)	21,5	22,4	27,5	24,8	24,8	25,2	26,7	28,3
Taux de chômage des femmes	19,1	18,1	17,2	17	16,3	17,1	20	20,7

Source : ONS (2018), séries statistiques sur le chômage.

1.2.1. Les factures ayant permis la réduction du chômage durant la période 2001-2017

Le taux de chômage a reculé de près de 15 points de pourcentage sur la période 2001- 2017. Cette chute du nombre de demandeurs d'emploi passe d'un pic de 27,3 % en 2001 à 11,7 % en 2017. L'économie algérienne aurait généré ainsi entre 2001 et 2017 un complément de 4,6 millions nouveaux emplois, soit une moyenne de 272 000 emplois/an.

Les améliorations enregistrées en matière de réduction du chômage sont principalement dues :



- Aux résultats des dispositifs d'emplois d'attente et des dispositifs de création d'activités entrant dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes (ANSEJ, CNAC, ANGEM) qui ont permis le financement de 2 370 444 postes d'emplois jusqu'à 2017.
- A la mise en œuvre du programme de soutien à la relance de l'économie (**PSRE**) 2001-2004 qui a favorisé l'achèvement de nombreux projets en souffrance et le lancement d'importants chantiers qui se sont traduits par une importante création nette d'emplois (**C .N.E**) ;
- A la mise en œuvre du programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009), auquel sont venus s'ajouter les programmes spéciaux des Hauts Plateaux et du Sud, période qui s'est aussi traduite par une importante création nette d'emplois (**C .N.E**) (Benabderrahmane & Guechi, 2011) ;

2- EVALUATION DU DISPOSITIF DE CREATION DE MICRO ENTREPRISE GERE PAR L'ANSEJ

Avec un taux de chômage- jugé important à l'époque- de 22,50 % en 1987, les pouvoirs publics ont envisagé de mettre en œuvre des dispositifs alternatifs d'insertion professionnelle des jeunes et d'indemnisation des travailleurs licenciés pour raison économique. Les premiers dispositifs ont été lancés en 1988 et ils comprennent : les emplois salariés d'initiatives locale (ESIL), l'indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG), les TUPHIMO, le développement communautaire (DC), le CPE , le micro crédit ...

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, par abréviation ANSEJ, créée en 1996, est un organisme public à caractère spécifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'emploi. L'ANSEJ a été créée pour répondre aux aspirations des jeunes chômeurs désirant lancer leurs propres projets d'investissement, si l'Etat les aidait financièrement. Pour ce faire un dispositif d'aide à la création de micro entreprise est lancé par cette Agence¹. Ce dispositif a pour objectif d'encourager, de soutenir et d'accompagner les jeunes chômeurs porteurs de projets de création d'entreprise. Il couvre toutes

¹ Tous les dispositifs offerts par cette agence sont présentés sur l'internet à l'attention des jeunes promoteurs. www.ansej.org.dz



les phases de création, de lancement et d'extension de l'entreprise ainsi que tous les domaines d'activités économiques.

L'ANSEJ a pour missions :

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs à la création d'activités.
- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS et CASNOS, etc.).
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.
- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité. (ANSEJ, 2018).

Ce dispositif est destiné aux chômeurs de la tranche d'âge [19-35] ans (peu aller jusqu'à 40 ans dans le cas de création de 3 postes d'emplois par l'entrepreneur), qui attestent d'un savoir-faire certifié ou d'une qualification et qui sont prêts à apporter une contribution personnelle au projet (entre 5 et 10 % en fonction du montant de l'investissement). Le montant de l'investissement a été limité à 4 millions DA au départ du lancement du dispositif et ensuite il est porté à 10 millions DA (en 2004). Les projets peuvent être autofinancés ou bénéficier d'un financement public.

Les banques peuvent financer jusqu'à 70 % du projet. L'autre part du financement est assurée par le FNSEJ par un crédit (inférieur à 25%) sans intérêt et qui assure aussi la bonification des taux d'intérêt des emprunts consentis par les banques. Le FNSEJ prend en charge aussi les dépenses liées aux études d'expertise et de formation¹.

¹ Il faut noter aussi que la micro-entreprise bénéficie d'avantages fiscaux et parafiscaux à la phase de réalisation et pendant une période donnée de son =

Tableau 4 : Les différentes formules de financement de création de micro-entreprises par l'ANSEJ

Agence, ministère concerné et principale structure organisationnelle	Fonctions et services, groupes cibles
ANSEJ Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale Créée en 1996, (n'est devenue active qu'en 1998) l'ANSEJ couvre la totalité du pays avec 1 siège, 11 centres régionaux et 51 antennes dans les wilayas ainsi que des annexes situées dans les grandes localités.	Soutien à l'emploi des jeunes par la création et l'expansion de micro-entreprises par de jeunes entrepreneurs (les services comprennent des conseils commerciaux, des formations, des crédits et subventions, des exonérations fiscales et le suivi des micro-entreprises). L'ANSEJ propose les services prévus par le Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes (FNSEJ). Cible principale: les jeunes de 19 à 35 ans (limite fixée à 40 ans). Deux modes de financement: - financement mixte: 70 % de contribution personnelle, 30 % de crédit sans intérêts; - financement multilatéral/triangulaire: 1-2 % de contribution personnelle, 70 % de prêt bancaire et 28-29 % de subvention par l'agence. Financement à hauteur de 5-10 millions DZD, prêts supplémentaires pour les véhicules professionnels (électriciens, plombiers) et la location de locaux pour constituer des cabinets (avocats, architectes).

Source : site web ANSEJ, mise à jour 2018.

exploitation. Un fonds a été créé pour garantir les crédits des promoteurs auprès des banques.



2.1. Bilan quantitatif de l'ANSEJ

L'ANSEJ est représentée par 51 antennes à travers le territoire national auxquelles sont rattachées des annexes implantées dans certaines localités. L'ANSEJ a enregistré des hauts et des bas depuis sa création. En 1998, l'ANSEJ n'a financé que **7 279** projets. Elle a ensuite enregistré une hausse en 2000, portant à **10 000** le nombre de projets, mais elle a régressé ensuite pour passer à **6 700** projets en 2004. De **12 000** projets en 2005, le nombre a doublé en 2009 pour atteindre **24 869** projets et a dépassé les **30 000** projets à partir de 2010. La tendance à la baisse des projets financés commence à partir de l'année 2016. En effet, quelque **11 000** projets ont été financés contre **23 676** en 2015 et **65 812** en 2012. Pour financer tous ces projets, l'Etat a déboursé 358 milliards de dinars, en 20 ans.

Depuis sa mise en œuvre jusqu'à la fin du 1er semestre 2017, le dispositif ANSEJ a permis, de créer **370 210** micro-entreprises générant **883 003** emplois directs (ANSEJ, 2018). Rien que pour la période 2004-2017, ce dispositif a créé **315 338** micro-entreprises (85 %) générant **729 597** emplois (82,6 %) du total.

Tableau 5 : Effet du dispositif ANSEJ sur le niveau de l'emploi (1997-2016)

Années	1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Emplois créés	-	28735	20152	19631	14771	19077	30376	24500	22685
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Emplois créés	31418	57812	60132	92 682	129203	96233	40856	51670	15119

Source : ANSEJ, mise à jour 2018.

Si, en 2011, seulement 16 % des projets financés étaient portés par des jeunes issus de la formation professionnelle ; en 2016, ils représentaient 66 %. 18 % des projets financés étaient portés par des universitaires en 2016, contre 7 % en 2011 (ANSEJ, 2018), (tableau 6).

Le taux des projets financés au profit des femmes a connu une importante progression passant d'une moyenne de 7 % durant la période (2010-2013) à 9 % en 2014 et à 14 % au courant de 2016 (ANSEJ, 2018). Ce taux est réduit à 10 % à juin 2017 (MIM, 2017). Cette diminution est due à la baisse de la totalité des projets financés



pour cette année. Plus de 45 % des projets financés au profit des jeunes femmes jusqu'au premier semestre 2017 se concentraient dans les professions libérales, suivi de l'artisanat à hauteur de 17 %.

Tableau 6 : Projets financés par niveau d'instruction et taux de féminité

Période	Depuis la création au 31/12/2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Depuis la création au 31/12/2016
Niveau d'instruction								
Formation professionnelle	24%	16%	16%	25%	34%	51%	66%	26%
Universitaire	10%	7%	5%	7%	9%	13%	18%	9%
Taux de féminité								
Projets financés femmes	18 375	2 951	4 477	3 526	3 665	2 645	1 550	37 189
Taux de féminité	13 %	7 %	7 %	8 %	9 %	11 %	14 %	10 %
Total des projets financés								
Total	10 503*	2 832	65 812	43 039	40 856	23 676	11 262	367 980**

Source : ANSEJ, 2018.

* : Depuis 2004 au 31/12/2010.

** : Depuis 2004 au 31/12/2016.

Selon le tableau (7), le secteur des services, est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANSEJ depuis le lancement de ce dispositif (avec **106 288** projets) suivi du secteur de transport des marchandises avec **56 530** projets, puis le secteur de l'agriculture avec **54 147** projets financés.

Le tableau (7) montre également, l'existence d'un important écart dans les coûts de création d'emploi d'un secteur à un autre, le coût varie de **1 565 883DA** (industrie) à **426 364,40 DA** (maintenance).



Tableau 7: Bilan du dispositif de création de micro-entreprises au 30 juin 2017

Secteur d'activité	Nombre de projets	%	Nombre d'emplois prévus	Coût de l'investissement (DA)	Coût moyen de l'emploi (DA)
Transport (V)	18 986	5,1 %	43 681	46 632 116 239	1 067 561
Transport (M)	56 530	15,3 %	96 237	145 557 153 559	1 512 486
Transport (F)	13 385	3,6 %	24 132	33 760 568 849	1 398 996
Services	106 288	28,7 %	247 122	341 127 093 202	1 380 400
Agriculture	54 147	14,6 %	127 790	196 532 709 934	1 537 935
Artisanat	42 674	11,5 %	125 624	109 683 353 938	873 108
Industrie	24 892	6,7 %	72 250	113 135 051 265	1 565 883
BTPH	32 543	8,8%	95 027	123 036 021 939	1 294 748
Profession libérale	9 699	2,6 %	21 842	23 292 618 220	1 066 414
Maintenance	9 391	2,5 %	21 729	24 199 866 329	1 113 713
Hydraulique	544	0,1 %	2 020	3 190 805 711	1 579 607
Pêche	1 131	0,3 %	5 549	7 499 507 851	1 351 506
total	370 210	100 %	883 003	1 167 646 867 035	1 322 359

Source : ANSEJ. Site internet : www.ansej.dz. Mise à jour 2018.

2.2. Evaluation qualitative

En Algérie, aucune évaluation complète n'a été menée à l'issue des différents programmes offerts par l'ANSEJ (Musette, 2013 ; Fondation européenne pour la formation, 2014 ; Benhabib et Adair, 2017). Le PNUD et l'OIT (2013) ont souligné que l'Algérie représente le pays arabe ayant enregistré la plus forte baisse de chômage en deux décennies. **Les points positifs de dispositif ANSEJ sont** : les emplois créés dans le cadre de l'ANSEJ constituent une source de revenus pour les chômeurs – et leurs familles ainsi qu'une source de dignité, de respect et d'estime de soi. Il contribue également à la création d'emplois durables et l'introduction d'esprit d'entrepreneur chez les jeunes. Selon la Fondation européenne pour la formation (2014), les programmes issus de l'ANSEJ pourraient même constituer «un réservoir pour les PME de demain» et contribuer à «réduire les activités informelles».

En revanche nous y avons décelé quelques lacunes telles que :

- La lenteur de procédure et d'étude des dossiers (entre 8 et 18 mois) qui peuvent finir par le rejet du projet par les banques.
- Le faible suivi et contrôle de l'exécution réelle des projets. Ainsi, malgré l'énorme quantité de ressources qu'ils absorbent, les informations sont limitées, même concernant les éléments fondamentaux, comme les budgets, le nombre et les caractéristiques des bénéficiaires, le taux d'abandon, le suivi des bénéficiaires et l'évaluation de l'efficacité de la politique en termes de taux de placement, d'incidence sur la durée du chômage et de qualité de l'emploi (par exemple, revenu moyen, travail formel) (Fondation européenne pour la formation, 2014).
- La mortalité des entreprises créées par ce dispositif. Cette mortalité touche plus particulièrement les secteurs de services, de l'industrie et de la construction. L'explication de cette mortalité peut être donnée par l'existence d'une forte compétitivité dans certains secteurs (services), le recours aux méthodes de gestion traditionnelles qui s'avèrent inefficaces et la recherche de gain facile (Belkacem,).
- Sur une population occupée en 2017 de 10 858 000, l'ANSEJ n'a participé à cette création d'emploi que par une faible part de 8 %. Ainsi, la contribution de l'ANSEJ dans la politique du pays de lutte contre le chômage reste insuffisante au regard du nombre important de jeunes qui viennent s'ajouter annuellement au rang des chômeurs : 300 000 nouveaux demandeurs d'emploi annuels répartis entre les diplômés universitaires, les jeunes issus de la formation professionnelle et les jeunes en rupture scolaire (Benhabib et Adair, 2017).
- Aucune information n'est publiée sur les personnes qui ont déjà remboursé leurs emprunts bancaires ou l'agence de crédit ou sur le taux de mortalité des projets financés (Fondation européenne pour la formation, 2014).
- Il n'existe aucun système adéquat permettant de suivre le nombre de contrats de travail temporaires qui deviennent permanents à la fin du programme. En outre, les emplois créés par les entreprises issues du dispositif ANSEJ, se caractérisent par la précarité en raison de la mortalité de ces dernières.
- Le faible engouement manifesté par les banques pour cette formule d'investissement.



- L'absence d'une banque de données sur les projets effectivement réalisés et leur impact sur la création d'emplois directs et indirects.
- Il y a une ambiguïté dans les critères du choix des projets, étant donné qu'un même projet peut être confirmé par l'ANSEJ et rejeté par la banque. Il n'y a qu'à regarder le nombre de dossiers déclarés éligibles par l'ANSEJ et celui retenu par les banques et réellement financés. En fait, au 30-6-2017, l'ANSEJ a délivré **697 551** attestations d'éligibilité alors que le nombre de projets financés par les banques n'est que de **370 210** (MIM, 2018), soit un taux de satisfaction de 53 %. Cela peut être expliqué par deux manières : soit par la légèreté de l'étude technico-économique effectuée par l'ANSEJ ou par la réticence des banques à financer ces jeunes promoteurs dépourvus d'expérience dans les affaires.

Conclusion

Après 20 ans d'existence, si sur le plan macroéconomique, les résultats du dispositif ANSEJ s'avèrent faibles mais sur le plan individuel, a su rendre espoir aux jeunes algériens de la possibilité d'avoir un emploi digne et durable.

Le dispositif ANSEJ de création de micro-entreprises, certes bénéfique, doit davantage tenir compte des besoins du marché, de la formation professionnelle et académique mais également diversifier et innover dans les produits et les formules qu'il propose. Pour ce faire un rapprochement université – secteur privé devrait être entrepris par les pouvoirs publics, ainsi que l'assistance des micro-entreprises en vue de leur ouvrir les portes de sous-traitance auprès des grandes entreprises et les collectivités locales.

BIBLIOGRAPHIE

- Achy L. (2010). Trading High Unemployment for bad jobs. Carnegy papers? N° 23, 36p. New York.
- ANSEJ. (2018). Différents documents disponibles sur le site. www.Ansej.dz.
- ARHAB B. (2006). Essai d'évaluation de la politique de lutte contre le chômage des jeunes en Algérie : le dispositif de la micro



- entreprise, les contrats de pré emploi et les emplois salariés d'initiative locale, juin, www.aea.fed-eco.org
- Belkacem d. (). Les dispositifs publics de création d'entreprises et l'emploi en Algérie. Document de travail.
 - Benabderrahmane L & Guechi H. (2011). Le chômage en Algérie : Aspect théorique et réalité économique, Colloque international : إستراتيجية الحكومة في القضاء على البطالة وتحقيق التنمية المستدامة .
 - Benhabib L et Adair P. (2017). Une rétrospective des dispositifs de la politique de l'emploi en Algérie (1997-2015) : L'évaluation macroéconomique et l'inégalité d'insertion selon le genre et l'âge. In 3èmes Journées Economiques et Financières Appliquées JEFA'17, 28-29 avril *La Tunisie démocratique face à ses nouveaux défis économiques et financiers*.
 - CNES (Conseil National Economique et Social). (1998). Avis relatif au plan national de lutte contre le chômage.
 - CNES (Conseil National Economique et Social). (2002). Projet de rapport: Evaluation des dispositifs d'emploi, juin.
 - CNES (Conseil National Economique et Social). (2005). Rapport Femme et marché du travail, 25ème session plénière, Avril.
 - Délégué à la Planification et IMF. Algeria: Selected issues and statistical appendix. Différentes années.
 - Fondation européenne pour la formation. (2014). Les programmes actifs du marché du travail en Algérie
 - Fortuny M and Al Hussein J. (2010). Labour Market Policies and Institutions; a synthesis Report. The cases of Algeria, Jordan, Morocco, Syria and Turkey. Employment sector, Employment Working paper N° 64, Geneva.
 - Kheladi M et Merzouk F. (2004). « Faut-il lutter contre le chômage ou contre l'emploi informel ? », Colloque International « La question de l'emploi en Afrique du Nord », 26,27 et 28 juin, Alger.
 - Lassassi M et Hammouda N. (2012). Le fonctionnement du marché du travail en Algérie : population active et emplois occupés, *Région et Développement*, n° 35.
 - Merzouk F. (2006). « La diversité des dispositifs de lutte contre le chômage en Algérie : un moteur ou un frein ? », les cahiers de l'association *TIERS-MONDE* N° 21.
 - Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM), Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information. (2017). Bulletin d'information Statistique de la PME, N 31,



novembre.

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. (2004). Séminaire national sur l'emploi, 15 et 16 février, Alger.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. (2015). Politique gouvernementale dans le domaine de du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, septembre.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. (2017). Principaux indicateurs du marché de l'emploi.
- Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Mourad ZEMALI. (2017). Communication A l'occasion de la rencontre : De l'université au monde du travail, le 26 novembre, Alger.
- Musette M. S. (2011). Au-delà de la structure insider-outsider du marché du travail, Algérie, Document d'information, Banque Mondiale, Alger, 31 juillet.
- Musette S. (2013). Le marché du travail en Algérie: une vision nouvelle ? FCE - Journées de l'entreprise algérienne : Emploi, Formation et Employabilité- 29 Octobre – Alger.
- Nation Unie, Commission économique pour l'Afrique. (2017). Profil de pays : Algérie, Addis-Abeba, Éthiopie.
- OIT. (2013). Tendances mondiales de l'Emploi. Genève.
- PNUD. (2013). Rapport national sur le développement humain.
- Portail du premier ministre(2005). Plan de Soutien à la Relance Economique.2001/2004. www.cg.gov.dz.
- Portail du premier ministre. (2018). Activités du premier ministre. www.cg.gov.dz.

